

Devis d'appel d'offres

Mandat en deux volets

- 1) Plan de relance du cœur du centre-ville
- 2) Plan de pérennisation du Sentier culturel

Présenté par

Tourisme Outaouais

Février 2021

Pour le comité de relance du centre-ville;
composé de représentants de la Ville de Gatineau,
Tourisme Outaouais, Vision centre-ville et Vivre en ville.

1. Description sommaire de la Ville de Gatineau

Gatineau est la quatrième ville en importance du Québec avec une population d'environ 290 000 habitants. Située sur la rive nord de la rivière des Outaouais, elle fait face à la ville d'Ottawa (Ontario) et s'étend sur une quarantaine de kilomètres à l'est et à l'ouest de la rivière Gatineau. Elle est la plus importante ville de la région administrative de l'Outaouais et forme, avec Ottawa, la région de la capitale nationale du Canada (Ottawa-Gatineau) qui fait d'elle la quatrième agglomération du Canada, après Toronto, Montréal et Vancouver. Gatineau est composée de cinq secteurs fusionnés en 2002 (Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers). Le présent mandat s'adresse plus particulièrement au centre-ville, délimité par les frontières de l'île de Hull pour les fins du présent mandat (bien que la délimitation du centre-ville pour la Ville de Gatineau englobe un territoire plus large).

2. Contexte

Le centre-ville de Gatineau nous convie à une série d'activités et d'événements populaires et culturels et à une vie festive. La rue Laval, piétonnière de mai à novembre, est un lieu convivial et sécuritaire pour les promeneurs et les cyclistes. La concentration de l'offre commerciale et festive se concentre dans le triangle des rues Laval-Aubry-Kent. La rue Montcalm qui longe le ruisseau de la Brasserie présente également un immense potentiel. On y trouve notamment des microbrasseries locales, restaurants de type bistro ou gastronomique et faune urbaine enthousiaste, sans oublier les commerces de proximité uniques qui jalonnent la rue Eddy.

Le *Sentier culturel* accompagne les résidents et les visiteurs dans leur découverte et leur redécouverte culturelle du centre-ville de Gatineau depuis 2017. Ce fil conducteur prend la forme d'une ligne rouge d'une longueur de 3 km qui propose une promenade urbaine qui relie l'art urbain, des points d'intérêt, des lieux d'exposition et d'animation ainsi qu'une belle sélection de restaurants. Le Sentier traverse les plus importantes rues du centre-ville et met en valeur l'histoire du Vieux-Hull.

Le Sentier longe la rue Laurier, artère cruciale de la porte d'entrée de l'Outaouais puisque plusieurs ponts interprovinciaux s'y trouvent en plus du musée canadien de l'histoire, musée le plus fréquenté au pays avec 1,2 millions de visiteurs par année. Le développement immobilier ZIBI à cheval entre le centre-ville de Gatineau et Ottawa est aussi un élément clé à considérer dans le développement du centre-ville et de son attractivité.

3. Quelques enjeux

- Depuis le début du confinement en mars 2020, l'impact est sans précédent sur le centre-ville. Les fonctionnaires fédéraux l'ont déserté : télétravail oblige. On estime que la pandémie a privé le cœur du centre-ville de la présence d'environ 40 000 travailleurs quotidiennement. Les conséquences pour les restaurateurs, les commerces et la vitalité du cœur du centre-ville sont indéniablement catastrophiques. Plusieurs commerces ont

fermé leurs portes de manière parfois temporaire, souvent définitive. D'autres ont fait le choix de migrer vers d'autres pôles en développement de la ville de Gatineau. La dépendance économique de plusieurs commerçants à l'égard de la présence des fonctionnaires fédéraux n'a jamais été aussi problématique;

- Avant la pandémie, le centre-ville comptait déjà nombre de défis : chantiers importants ces dernières années, difficulté d'attraction et rétention de nouveaux résidents, faiblesse dans l'offre de commerces de proximité, enjeux de cohabitation avec certaines populations vulnérables, etc.
- Le centre-ville manque indéniablement de notoriété. Il est peu et mal connu et souffre d'une certaine perception qu'il ne sert que de lieu de travail aux fonctionnaires fédéraux. Sa position géographique fort enviable à proximité de la capitale fédérale n'est que très peu exploitée.
- Dans ces circonstances, accentuées par la COVID-19, plusieurs commerces peinent à survivre. Comment la Ville et les acteurs du milieu doivent-ils se positionner pour soutenir la relance ? Dans l'intervalle, comment assurer que les résidents et visiteurs du cœur du centre-ville aient accès à des services de proximité adéquats, une ambiance accueillante et une offre culturelle intéressante?

Le comité de relance, sous-comité issu de la table de concertation du centre-ville, souhaite s'adjoindre des services d'un consultant afin de produire un plan de relance en deux temps du cœur du centre-ville ainsi que d'un plan de pérennisation du Sentier culturel.

4. Plan de relance en deux volets :

La présente démarche se veut une approche en deux temps; soit la conception d'un **plan de relance** avec une perspective à court terme (12-18 mois) ainsi que des recommandations et lignes directrices pour des actions à mettre en place à moyen-long terme. Le second volet consiste en la réalisation d'un **plan de pérennisation du Sentier culturel** comme outil de développement stratégique.

Nous souhaitons que le même consultant puisse travailler les deux plans pour des raisons de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

Dans le contexte du plan de relance, le Sentier culturel doit être considéré comme un outil parmi d'autres qui sauront contribuer à la relance du centre-ville. Au fil des années, différents concepts sur le quartier des artistes puis le quartier créatif ont été réfléchis pour finalement s'articuler concrètement sous la forme du Sentier culturel. Cet outil de mobilisation et de structuration de l'offre de produits, services, activités d'animation et outil d'accueil des visiteurs constitue un outil incontournable du développement de cette vision pour le centre-ville.

5. Premier volet du mandat : plan de relance du centre-ville

Le comité de relance souhaite obtenir un plan de relance du cœur du centre-ville qui sera le fruit d'une démarche collaborative où les communautés et parties prenantes du secteur auront été dûment consultées. Les principaux objectifs recherchés se déclinent donc ainsi :

- Identifier, en partenariat avec le comité directeur et les communautés concernées, les principaux défis, obstacles et opportunités de la relance du centre-ville;
- Effectuer une recension des meilleures pratiques pour la relance de centres-villes confrontés à des défis similaires;
- Définir les objectifs et indicateurs de réussite souhaités pour la relance ;
- Recommander une liste de priorités d'action en concertation avec le milieu. Ces propositions devront être justifiées et définis en termes de résultats attendus, prévisions financières et étapes de réalisation.
- Engager les parties prenantes concernés par les priorités d'actions dans leurs rôles et responsabilités;
- Déposer et présenter un plan de relance aux comités et aux instances décisionnelles concernées.

*Les objectifs doivent être remplis pour les deux termes du présent mandat : court terme et moyen-long terme.

***Les pistes de solutions des défis et enjeux adressés dans le bilan du PPU
présentement en cours devront être traités en complémentarité des actions
proposées par la Ville et ses partenaires.**

Les principes suivants doivent être pris en compte tout au long de l'élaboration du plan de relance :

- Prise en charge par et pour la communauté (*empowerment*);
- Engagement de la communauté pour le succès de la démarche;
- Attirer des partenaires et rechercher des solutions créatives;
- Planifier en fonction des besoins et usages réels au quotidien;
- Proposer des solutions flexibles et rapidement adaptables;

Les attentes en termes d'échéanciers pour le plan de relance sont les suivantes :

Février 2021 : Rencontre du comité et début du mandat du plan de relance;

Mars-avril 2021: Consultations des parties prenantes et tenue d'un sondage citoyen;

Juin 2021: Dépôt et présentation d'un plan préliminaire contenant les grands champs d'intervention prévus ainsi que quelques propositions réalisables à court terme;

Été 2021 : Poursuite du mandat et modifications tenant compte des recommandations des différents comités impliqués;

Septembre 2021 : Présentation du plan final aux instances décisionnelles concernées.

Automne 2021: Suivis et améliorations continues

6. Deuxième volet du mandat : plan de pérennisation du sentier culturel (3 à 5 ans)

Le comité de relance souhaite obtenir un plan de pérennisation du sentier culturel qui sera le fruit d'une démarche collaborative où les communautés et parties prenantes auront été dûment consultées. Les principaux objectifs recherchés se déclinent donc ainsi :

- Identifier, en partenariat avec les parties prenantes concernées (culturelles, commerciales, institutionnelles et citoyennes), les principaux défis et opportunités qu'offre la poursuite du sentier culturel;
- Effectuer une recension des meilleures pratiques pour des outils culturels et directionnels semblables (Boston Freedom Trail, New York High Line, passages insolites à Québec, etc);
- Définir une vision, des objectifs, priorités d'actions et indicateurs de réussite souhaités pour la pérennisation du sentier culturel;
- Recommander un mode de gouvernance qui saura répondre aux objectifs fixés;
- Engager les parties prenantes concernés par les priorités d'actions dans leurs rôles et responsabilités;
- Déposer et présenter un plan de pérennisation du sentier culturel aux comités et aux instances décisionnelles concernées.

Les attentes en termes d'échéanciers pour le plan de pérennisation sont les suivantes :

Février 2021 : Rencontre du comité et début du mandat du plan de pérennisation

Avril 2021: Consultations des parties prenantes culturelles, citoyennes, institutionnelles et commerciales;

Juillet 2021: Dépôt et présentation d'un plan préliminaire

Été 2021 : Poursuite du mandat et modifications tenant compte des recommandations des différents comités impliqués.

Octobre 2021 : Présentation du plan de pérennisation aux instances décisionnelles concernées

6. Conditions de réalisation du mandat

Le promoteur du projet d'études est Tourisme Outaouais à titre de mandataire du comité de relance du centre-ville, composé de représentants de la Ville de Gatineau, Tourisme Outaouais, Vision centre-ville et Vivre en ville. Le *directeur événements d'affaires et développement de Tourisme Outaouais* agira à titre d'interlocuteur principal au démarrage du projet mais l'ensemble de la démarche endossée par la Ville de Gatineau sera pilotée par un comité directeur composé de :

- Un représentant du Centre de service de Hull;
- Un représentant du service des arts, de la culture et des lettres;
- Un représentant du service des communications;
- Un représentant du SUDD
- Un représentant de Tourisme Outaouais;
- Un représentant de Vision Centre-Ville.

Un comité élargi de validation composé de trois représentants de la société civile en plus des membres du comité de relance sera interpellé à différents moments charnières du mandat afin de bonifier la démarche et commenter les résultats obtenus.

Le promoteur (Tourisme Outaouais) procède à l'appel d'offres par affichage et sur invitation auprès des firmes ou des consultants qui ont de l'expérience dans le domaine. Le promoteur sera chargé de valider les travaux et de définir en cours de route les balises nécessaires à la poursuite des diverses étapes.

7. Contenu et format de la soumission

Les firmes sont invitées à soumettre leur proposition sous la forme qu'elles jugeront pertinente. Cependant, la proposition soumise devra comprendre un plan de travail précis présentant les méthodes utilisées et les experts-conseils associés, et ce, pour chaque étape du plan de travail.

Le présent mandat sera octroyé selon la formule « à forfait ». La proposition de travail devra contenir obligatoirement :

- Le coût total des honoraires et des dépenses afférentes (frais généraux, frais d'administration, frais de déplacements et d'excursions, etc.) à l'exclusion des taxes;
- La ventilation des coûts selon les étapes de réalisation et selon les professionnels affectés aux activités;
- Le coût spécifique global pour chacun des volets;

- Une proposition relative aux modalités de paiement;
- Une présentation des professionnels affectés à la réalisation de chaque étape du mandat;
- Un échéancier de réalisation qui respecte les exigences du présent cahier de charges;
- La soumission doit être rédigée en français et être paginée.

8. Critères de sélection

Le promoteur recherche une firme ou une équipe de firmes qui pourra répondre plus particulièrement aux conditions suivantes :

- Posséder une expertise dans le processus d'élaboration de projets similaires (50 points)
- Proposer un coût de réalisation présentant un bon rapport qualité / prix (25 points)
- Démontrer une compréhension claire du mandat (15 points)
- Démontrer une capacité à œuvrer en équipe avec les représentants du milieu (10 points)

Les membres du comité de sélection étudieront les propositions des fournisseurs ayant soumis leur offre de services. Ce Comité ne s'engage en aucun temps à retenir l'une ou l'autre des offres reçues. Les fournisseurs présélectionnés pourraient être appelés à présenter leur proposition, si nécessaire.

9. Dépôt des soumissions

Les offres de services détaillées, doivent avoir été reçues au plus tard le **11 mars 2021 à 16 h**, à l'adresse suivante :

André Groulx
Directeur événements d'affaires et développement
Tourisme Outaouais
103, rue Laurier Gatineau (Québec)
J8X 3V8
Téléphone (819) 778-2530 poste 207
agroulx@tourisme-outaouais.ca
www.tourismeoutaouais.com